

MON PACK ECO - SIT ECO SAS

64, rue des Tournelles

75003 Paris

SIRET : 880 740 428 00029

TVA : FR 78 880740428

Tél : 01 82 39 43 23

Mail : monpackeco@gmail.com

SARL CAVALIE
LES LANDES

46140 PARNAC

SIRET : 919 515 189 00018

RES-EC-104 : Rénovation d'éclairage extérieur par dépose de luminaires existants et mise en place du même nombre de luminaires neufs commandés dont la source lumineuse peut être remplacée.

ADRESSE DU CHANTIER :

SARL CAVALIE

68 CHEMIN DU TANNAT

46140 PARNAC

000 / 0B / 0535 - 000 / 0B / 0746 - 000 / 0B / 1050

000 / 0B / 1069 - 000 / 0B / 0393

INSTALLATION REALISEE PAR :

SARL CAVALIE

LES LANDES

46140 PARNAC

Références	Désignation	UO	Qté	PU HT	Total HT
EUROFL30	MODELE : PROJECTEUR LED IPAD - TYPE : PROJECTEUR LED EXTERIEUR - MARQUE : EUROPALAMP - REFERENCE : FLN30-30W - CHIP LED : 2835 SMD - PUISSANCE : 30W - Flux lumineux : 2850 lm (95 lm/W) Angle de diffusion : 120° - Indice d'étanchéité : IP 65 ULOR inférieur à 1% - ULR inférieur à 3% - Dimensions (mm) : 150 x 110 x 25 Eclairage de type Ambiance urbaine ou Privé	PCS	18	36.90 €	664.20 €
EUROFL50	MODELE : PROJECTEUR LED IPAD - TYPE : PROJECTEUR LED EXTERIEUR - MARQUE : EUROPALAMP - REFERENCE : FLN50-50W - CHIP LED : 2835 SMD - PUISSANCE : 50W - Flux lumineux : 4750 lm (95 lm/W) Angle de diffusion : 120° - Indice d'étanchéité : IP 65 ULOR inférieur à 1% - ULR inférieur à 3% - Dimensions (mm) : 200 x 160 x 30 Eclairage de type Ambiance urbaine ou Privé	PCS	24	36.90 €	885.60 €
EUROFL100	MODELE : PROJECTEUR LED IPAD - TYPE : PROJECTEUR LED EXTERIEUR - MARQUE : EUROPALAMP - REFERENCE : FLN100-100W - CHIP LED : 2835 SMD - PUISSANCE : 100W - Flux lumineux : 9500 lm (95 lm/W) Angle de diffusion : 120° - Indice d'étanchéité : IP 65 ULOR inférieur à 1% - ULR inférieur à 3% - Dimensions (mm) : 300 x 205 x 30 Eclairage de type Ambiance urbaine ou Privé	PCS	12	36.90 C	442.80 C

Mentions CEE :

En exécution d'un contrat conclu avec T-PNE, dûment mandatée par TotalEnergies Marketing France (TEMF) siren 531 680 445, agissant en sa qualité d'obligé au sens de la réglementation sur les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), nous nous engageons à déduire du montant TTC la prime versée par TEMF, via T-PNE, dans le cadre de son rôle actif et incitatif, dont le montant est estimé à 2391.12 €, hors champ d'application de la TVA. Le versement de ce soutien, dont le montant est susceptible de varier en fonction du volume de CEE attribué à l'opération, s'effectuera sous réserve de fournir exclusivement à T-PNE les documents justificatifs correspondants ainsi que de la validation de l'éligibilité du dossier et de la validation de votre situation de précarité énergétique, le cas échéant. Le présent devis sera considéré caduc si l'une ou l'autre des conditions suivantes n'est pas respectée : - signature du devis par le Bénéficiaire au plus tard trente (30) jours à compter de sa date d'émission, - démarrage des travaux au plus tard douze (12) mois à compter de la date de signature du devis par le Bénéficiaire. En signant le présent devis, vous reconnaissez accepter pleinement les conditions qui y sont mentionnées et renoncez à tout recours contre TEMF ou T-PNE à ce titre.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE :

ARTICLE 1 : OBJET DU CONTRAT. Le contrat a pour objet l'acquisition par le bénéficiaire d'éclairages extérieurs. La rénovation d'éclairage extérieur est financée par le partenaire et distribuée par SIT ECO MON PACK ECO dans le cadre du dispositif des CEE (fiche n° RES-EC-104). Le bénéficiaire certifie que le nombre d'éclairages extérieurs commandés correspond à son installation existante.

ARTICLE 2 : INSTALLATION. Le bénéficiaire s'engage à réaliser l'opération en conformité avec les conditions fixées par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire en procédant à l'installation des luminaires d'éclairages extérieurs dans un délai de huit (8) mois maximum à compter de la date de livraison des luminaires d'éclairages extérieurs, par le professionnel de son choix (son propre personnel ou un installateur professionnel indépendant).

ARTICLE 3 : RESOLUTION. Dans le cas où le bénéficiaire n'aurait pas procédé à l'installation dans les délais précisés dans l'article 3 du présent, le partenaire ne pourra procéder au paiement de cette contribution financière, et SITECO MON PACK ECO sera en droit de réclamer le paiement immédiat et sans délai des éclairages extérieurs livrés au montant de leur valeur marchande.

Dans ce cas, le bénéficiaire s'engage à régler la facture dès sa réception.

ARTICLE 4 : RECLAMATIONS. En cas de réclamation, le Tribunal de Commerce de Paris sera seul compétent même en cas de pluralité de défendeurs et d'appel en garantie. La signature du présent devis implique l'acceptation des conditions générales ci-dessus.

Nom et prénom du signataire : SWARTVAGHER ANNE

Qualité du signataire : GERANTE

Date d'acceptation : 17.06.24

Cachet et signature du signataire :

(précédé de la mention "Bon pour accord")

SARL CAVALIÉ

Les Landes 46140 PARNAC-Tél. 05 65 20 13 26

SIRET 919 515 189 00018

TVA FR 219 195 151 89

Total HT	1 992.60 €
TVA 20%	398.52 €
Total TTC	2 391.12 €
Prime CEE TOTALENERGIES	-648.00 €
Reste à payer	1 743.12 €

Bon pour
accord -